

DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU D'ASSURANCE DES ENTREPRISES

Nom du proposant :

Adresse postale :

Ville:

Province/Territoire:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande.

Détails sur l'entreprise

Exploitez-vous votre propre entreprise ? (p. ex., travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise)

Oui Non

Ne remplissez pas cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie.

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom d'entreprise:

Emplacement (si l'adresse est différente de celle qui précède) :

Ville:

Province/Territoire:

Code postal:

Possédez-vous ou exploitez-vous plus d'une entité/nom de société?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Renseignements sur le membre

Pour bénéficier de cette assurance, vous devez être membre d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC). Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle.

Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle d'Orthophonie et Audiologie Canada?

Oui Non

Numéro de membre:

Détails sur la partie proposante

Je suis un/une: (veuillez sélectionner l'une des options suivantes qui s'applique à la majorité de votre pratique) :

Orthophoniste

Audiologiste

Aide en sante de la communication

Autre (Veuillez fournir les détails): _____

Je suis un/une:

Employé

Entrepreneur indépendant

Propriétaire d'entreprise

Autre (fournir des détails) _____

Employé: est employé par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé)

Entrepreneur indépendant: est propriétaire unique (ou constitué en personne morale) et aucun autre employé ou sous-traitant ne travaille en votre nom

Propriétaire d'entreprise: propriétaire d'une entreprise constituée en société ou non, comptant d'autres professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial, et/ou des employés/contractuels non professionnels.

Fournissez-vous des services à l'extérieur du Canada?

Oui Non

La police d'assurance responsabilité professionnelle d'OAC s'applique aux services en personne, et aux services de télésanté/services en ligne offerts à l'échelle du Canada.

Lorsque vous fournissez des services de télésanté/services en ligne, et pour que votre assurance s'applique, vous devez respecter la réglementation relative à votre profession en vigueur dans votre province ou votre territoire (par exemple, la province dans laquelle vous résidez) et dans la province ou le territoire où se trouve votre patient, le cas échéant.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de l'assurance.

Fournissez-vous des services professionnels qui ne relèvent pas de l'orthophonie, de l'audiologie ou de l'assistance en communication pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? [Remarque : la présente police ne couvre que les services qui relèvent du champ d'exercice de l'orthophoniste, de l'audiologiste ou de l'assistant en communication. Les services professionnels ne relevant pas de votre champ d'exercice ne sont pas couverts par cette assurance.] Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Une proposition d'assurance responsabilité professionnelle, d'assurance responsabilité civile générale et/ou d'assurance de biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation en responsabilité professionnelle et/ou d'une réclamation en responsabilité civile générale au Canada ou ailleurs dans le monde, ou avez-vous déjà fait une réclamation en assurance de biens? Veuillez sélectionner « Oui » seulement si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS. Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

L'assurance responsabilité civile professionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle survenue dans le cadre de votre activité professionnelle en tant qu'orthophoniste, Audiologiste ou aide en santé de communication. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre organisme de réglementation.

Police basée sur la date des réclamations.

Faits saillants de la couverture:

La couverture des frais juridiques	150 000 \$ par réclamation / agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	125 000 \$ par réclamation / agrégé
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	25 000 \$ par réclamation / agrégé
Perte de revenus	750 \$ par jour
Période de déclaration prolongée	7 ans automatiquement inclus

	Limite de couverture	Coût
L'option 1	2 000 000\$ par réclamation 2 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> 50 \$
L'option 2	5 000 000\$ par réclamation 6 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> 55 \$
L'option 3	7 000 000\$ par réclamation 8 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> 162 \$
L'option 4 – Nouveau gradué Uniquement réservé aux nouveaux diplômés (diplômés entre le 1 ^{er} juillet 2023 et le 1 ^{er} juillet 2024 pendant la première année de souscription)	2 000 000\$ par réclamation 2 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> Néant

Travaillez-vous **exclusivement** dans le secteur public (par exemple, hôpitaux, établissements de soins de longue durée, centres de réadaptation, écoles, soins à domicile)? Oui Non

Notez : les services fournis doivent être financés par un régime d'assurance-maladie provincial/territorial ou par l'entremise de programmes fédéraux (p. ex., programmes pour les Premières nations, les Inuits et les anciens combattants).

Si oui, une réduction s'applique à la garantie sélectionnée ci-dessus.

L'assurance responsabilité civile générale

La responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

L'assurance responsabilité civile générale des entreprises est recommandée aux propriétaires d'entreprises pour qui d'autres professionnels de la santé fournissent des services en votre nom.

Si vous avez du contenu ou des biens à assurer, vous devriez également envisager de souscrire une assurance du contenu et une assurance contre le vol et les détournements.

Politique basée sur l'occurrence.

Comprend :

Blessures corporelles et dommages matériels	Par montant de garantie sélectionné (franchise pour dommages matériels de 1 000 \$)
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	Par montant de garantie sélectionné par personne ou organisation
Produits / opérations achevées	Par montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$ par local (franchise de 1 000 \$)
Paiements médicaux	50 000 \$ par personne
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6	Par montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	100 000 \$
Avenant d'exclusion relative aux abus	Inclus

Avez-vous besoin d'une couverture en responsabilité civile générale?
Si oui, veuillez faire une sélection dans le tableau ci-dessous :

Oui Non

Nombre de personnes (employées ou sous contrat)	L'option 1 : 5 000 000 \$ par réclamation 6 000 000 \$ par agrégat	L'option 2 : 7 000 000 \$ par réclamation 8 000 000 \$ par agrégat
Juste toi-même	195 \$ <input type="checkbox"/>	259 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 2 à 5 personnes	232 \$ <input type="checkbox"/>	298 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 6 à 10 personnes	335 \$ <input type="checkbox"/>	400 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 11 à 15 personnes	464 \$ <input type="checkbox"/>	530 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 16 à 20 personnes	630 \$ <input type="checkbox"/>	684 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de plus de 20 personnes	Recommandation <input type="checkbox"/>	Recommandation <input type="checkbox"/>

Assuré additionnel

Ne remplissez cette section que si vous êtes tenu par contrat d'ajouter un assuré à votre police d'assurance responsabilité commerciale générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité commerciale générale.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov. ou terr. :

Code postal :

L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle pour clinique étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Elle est recommandée aux entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de l'entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise. Une couverture est également recommandée pour les personnes qui fournissent des services sous leur nom d'entreprise.

Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

Les montants de garantie sont partagés avec votre assurance responsabilité professionnelle individuelle.

Avez-vous besoin d'une couverture en responsabilité civile professionnelle des cliniques?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nombre d'employés (employés ou contractuels)	Orthophonie et audiologie uniquement	Cliniques multidisciplinaires
Juste toi-même	140 \$ <input type="checkbox"/>	140 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 2 à 5 personnes	258 \$ <input type="checkbox"/>	360 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 6 à 10 personnes	412 \$ <input type="checkbox"/>	515 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 11 à 15 personnes	773 \$ <input type="checkbox"/>	875 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de 16 à 20 personnes	850 \$ <input type="checkbox"/>	953 \$ <input type="checkbox"/>
Entreprise de plus de 20 personnes	Recommandation <input type="checkbox"/>	Recommandation <input type="checkbox"/>

S'il s'agit d'une clinique multidisciplinaire, veuillez indiquer le numéro à côté de chaque professionnel :

Discipline	Nombre de professionnels
Esthéticiennes	
Audiologistes	
Consultants en comportement	
Conseillers/travailleurs sociaux	
Diététistes	
Thérapeutes de l'exercice	
Kinésiologues	
Massothérapeutes	
Ergothérapeutes	
Psychothérapeutes	
Instructeurs de Pilates/Yoga	
Entraîneurs personnels	
Psychologues	
Échographistes/Techniciens en radiologie	

Orthophonistes	
Autres (Veuillez ne pas inclure l'aide-orthophoniste et les assistants en communication, car ils sont automatiquement inclus. Veuillez fournir des détails):	

Vous souscrivez une assurance responsabilité professionnelle pour l'entité juridique. Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entité juridique doit souscrire son assurance responsabilité professionnelle individuelle. Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Les contenus, la perte d'exploitation et les vols et détournements

Les contenus couvrent les éléments habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout équipement, stock et amélioration. **La garantie contre les délits** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique. **L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Politique basée par événement.

Franchise pour les réclamations liées au contenu/biens et vols et détournements

Refoulement d'égout	5 000 \$
Les inondations	25 000 \$ sauf en C.-B. et au QC (si la garantie est sélectionnée)
Tremblement de terre	3 % ou 100 000 \$, sauf en C.-B. et au QC (si la garantie est sélectionnée)
Le crime	1 000 \$
Tous les autres risques	1 000 \$

Exclusions:

Virus et bactéries
Cyberincident

Avez-vous besoin d'une assurance qui couvre le contenu, les vols et les détournements et les pertes d'exploitation? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Limite de contenu	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 635 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 756 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 866 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 001 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation

Avez-vous besoin d'une assurance contre les inondations et les tremblements de terre? Oui Non

Si oui, une prime supplémentaire de 60 \$ s'applique à chaque lieu.

Veillez noter que les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec doivent être orientées vers l'assureur pour confirmer le montant de la prime avant de souscrire l'assurance.

Bris d'équipement

La garantie bris de matériel couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par ou résultant d'un bris de matériel (c.-à-d. les pertes matérielles ou les dommages causés par les chaudières, les appareils à pression avec ou sans combustion, les récipients sous vide et les tuyauteries sous pression, ainsi que les équipements mécaniques, électriques, électroniques ou à fibre optique).

Le matériel comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;
2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable;

Avez-vous besoin d'une garantie Bris de matériel? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Limite des pannes d'équipement	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 217 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 320 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 369 \$

Bénéficiaire(s) de la perte

Veillez indiquer les bénéficiaires de perte à inscrire sur votre certificat d'assurance. Cela ne s'applique qu'à la partie Contenu de votre politique de package. Pour chacun, indiquez le nom et l'adresse.

Un bénéficiaire de perte est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement de la réclamation pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (par exemple une société de leasing). Le montant du contenu à assurer doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov./terr. :

Code postal :

Emplacement 2 Détails:

Avez-vous besoin d'une assurance qui couvre le contenu, les vols et les détournements et les pertes d'exploitation pour le lieu secondaire? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Montant de garantie pour le lieu secondaire	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 288 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 330 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 368 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 415 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation

Nom commercial du lieu secondaire :

Adresse du lieu secondaire :

Ville :

Prov./terr. :

Code postal :

Avez-vous besoin d'une assurance contre les inondations et les tremblements de terre à cet endroit? **Si oui, une prime supplémentaire de 60 \$ s'applique à chaque lieu.** Oui Non

Veuillez noter que les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec doivent être orientées vers l'assureur pour confirmer le montant de la prime avant de souscrire l'assurance.

Avez-vous besoin d'une assurance contre les inondations et les tremblements de terre à cet endroit? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Limite des pannes d'équipement	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 217 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 320 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 369 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation

Bénéficiaire(s) de la perte

Veillez indiquer les bénéficiaires de perte à inscrire sur votre certificat d'assurance. Cela ne s'applique qu'à la partie Contenu de votre politique de package. Pour chacun, indiquez le nom et l'adresse.

Un bénéficiaire de perte est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement de la réclamation pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (par exemple une société de leasing). Le montant du contenu à assurer doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov./terr. :

Code postal :

Emplacement 3 Détails

Avez-vous besoin d'une assurance qui couvre le contenu, les vols et les détournements et les pertes d'exploitation pour le lieu tertiaire? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Montant de garantie pour le lieu tertiaire	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 288 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 330 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 368 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 415 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation

Nom commercial du lieu tertiaire :

Adresse du lieu tertiaire :

Ville :

Prov./terr. :

Code postal :

Avez-vous besoin d'une assurance contre les inondations et les tremblements de terre à cet endroit? Oui Non
Si oui, une prime supplémentaire de 60 \$ s'applique à chaque lieu.

Veillez noter que les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec doivent être orientées vers l'assureur pour confirmer le montant de la prime avant de souscrire l'assurance.

Avez-vous besoin d'une garantie Bris de matériel pour le lieu tertiaire?
Si oui, veuillez sélectionner la limite qui correspond à votre limite de contenu.

Oui Non

Limite des pannes d'équipement	Coût
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 217 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 320 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 369 \$
250 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommendation

Bénéficiaire(s) de la perte

Veuillez indiquer les bénéficiaires de perte à inscrire sur votre certificat d'assurance. Cela ne s'applique qu'à la partie Contenu de votre politique de package. Pour chacun, indiquez le nom et l'adresse.

Un bénéficiaire de perte est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement de la réclamation pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (par exemple une société de leasing). Le montant du contenu à assurer doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov./terr. :

Code postal :

Autres lieux

Avez-vous d'autres lieux à assurer?

Oui Non

La criminalité

Un montant de garantie de 10 000 \$ pour vous protéger contre les vols et les détournements est inclus si l'assurance du contenu est sélectionnée. Avez-vous besoin d'un montant de garantie plus élevé pour vous protéger contre les vols et les détournements?

Oui Non

Assurance des bâtiments/condominiums

Avez-vous besoin d'assurer le bâtiment commercial ou le condominium que vous possédez?
(Veuillez noter que BMS ne fournit pas de couverture pour les propriétés résidentielles).

Oui Non

Règle proportionnelle (Applicable aux personnes qui souscrivent une assurance du contenu)

La règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-indiqué/déclaré/assuré la valeur d'un bien matériel ou d'un revenu d'entreprise. La pénalité est calculée en fonction d'un pourcentage indiqué dans la police et du montant sous-déclaré. Dans cette police, la règle proportionnelle est de 90 %. À titre d'exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devriez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance paiera selon la formule suivante :

(Montant d'assurance souscrite ÷ montant requis de la couverture) x montant du sinistre = paiement de la réclamation

$(100\,000\ \$ \div [150\,000\ \$ \times 90\ \%]) \times 100\,000\ \$ = 74\,074\ \$$ paiement du sinistre (moins la franchise)

BMS recommande de revoir vos valeurs assurables et de les évaluer de manière appropriée afin de vous assurer que vous souscrivez les bonnes limites de contenu et de biens.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite appropriée pour le contenu.

Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée

La cyberresponsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez droit à une assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée complète qui vous protège, vous et votre entreprise, contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles permettant d'identifier un tiers.

La couverture est conçue de manière à gérer le risque que représente la détention d'un nombre croissant de données sur les clients, les employés et d'autres personnes, et à atténuer les atteintes à la réputation qui pourraient résulter d'une violation de sécurité des données.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Aspects juridiques, médico-légaux et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Individus déclarés	5 000 (Individu), 100 000 (entreprise)

Limite totale de la police 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

La perte d'exploitation	25 000 \$
Cyberextorsion	100 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Défense et pénalités en matière réglementaire	250 000 \$

Amendes, frais et coûts liés aux cartes de paiement (PCI) 1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias 1 000 000 \$

Criminalité informatique (optionnel)

Instruction frauduleuse * Limites disponibles pour la prime supplémentaire

Franchises

Chaque incident 1 000 \$
Individus déclarés 100

Voulez-vous acheter l'assurance cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée ? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Praticien individuel Prime annuelle de 115 \$

Entreprise avec employés – 0\$ to 500 000 \$ revenu brut Prime annuelle de 655 \$

Entreprise avec employés – 500 001 \$ to 1 000 000 \$ revenu brut Prime annuelle de 975 \$

Entreprise avec employés – 1 000 001 \$ to \$1 500 000 \$ revenu brut Prime annuelle de 1 200 \$

Entreprise avec employés – 1 500 001 \$ to \$2 000 000 \$ revenu brut Prime annuelle de 1 475 \$

Entreprise avec employés – 2 000 001 \$ to \$2 500 000 \$ revenu brut Prime annuelle de 1 660 \$

Entreprise avec employés – 2 050 001 \$ to \$3 000 000 \$ revenu brut Prime annuelle de 1 750 \$

Une réclamation ou poursuite en cyber sécurité a-t-elle été intentée contre votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en instance contre votre entreprise? Veuillez ne sélectionner oui si cela n'a pas déjà été signalé à BMS/à l'assureur. Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Avez-vous connaissance de faits, circonstances ou situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Veuillez ne sélectionner oui si cela n'a pas déjà été signalé à BMS/à l'assureur. Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/violation de la vie privée et/ou d'un incident de sécurité réseau par le passé ou une telle réclamation a-t-elle été faite contre vous/votre entreprise? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Exposé des faits y compris les conditions préalables

Les éléments suivants sont des stratégies d'atténuation des risques importantes et sont requis par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer que les informations suivantes sont exactes :

IL S'AGIT D'UNE CONDITION PRÉALABLE À LA COUVERTURE EN VERTU DE LA PRÉSENTE POLICE SELON LAQUELLE TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSUS SONT SATISFAITS DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE VOTRE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSUS N'EST PAS RESPECTÉ DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE COUVERTURE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Membres qui renouvellent leur police – si vous renouvelez la présente police d'assurance, vous avez 30 jours, dès le début de la police, pour mettre en œuvre l'un des éléments ci-dessus qui ne sont pas actuellement en place. Veuillez noter qu'en cas de réclamation, la couverture dépendra de la mise en œuvre complète.

Veuillez confirmer que les informations suivantes sont exactes :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes de base telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou des installations régulières de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement les données critiques dans un emplacement « hors ligne » (par exemple, une clé USB ou un disque dur) qui ne serait pas affecté par un problème avec notre environnement réel, et je fais/mon entreprise fait des tests pour s'assurer que les sauvegardes sont récupérables.

J'utilise/mon entreprise utilise l'authentification multifacteur (AMF) pour les services hébergés dans le nuage (tels que l'accès au compte de messagerie hébergé dans le nuage) et pour tous les accès à distance à mon réseau ou au réseau de mon entreprise, ou j'utilise/mon entreprise utilise Jane, Clinicmaster ou Practiceperfect.

Pour les systèmes disposant d'un réseau sur site uniquement : J'autorise/mon entreprise autorise uniquement l'accès à distance à notre environnement avec un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement hébergés dans le nuage.

Je suis/mon entreprise suit et/ou je dispense/mon entreprise dispense une formation de sensibilisation à la cybersécurité **au moins une fois par année**, y compris l'hameçonnage. Pour les entreprises, cela inclut la formation de toutes les personnes qui ont accès au réseau de votre organisation ou à des données confidentielles/personnelles.

Un lien vers des ressources gratuites se trouve à l'adresse suivante : <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr>. Une fois le formulaire rempli, veuillez le conserver. Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont véridiques exactes.

* Si votre entreprise transfère des fonds électroniquement, BMS vous recommande d'ajouter une couverture contre les instructions frauduleuses – limite de 25 000 \$ pour 210 \$ par année ou une limite 100 000 \$ pour 305 \$ par année. Souhaitez-vous que BMS communique avec vous afin de discuter d'un éventuel devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

Oui Non

L'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (gestion)

Avez-vous des employés administratifs et / ou professionnels? Votre clinique engage t'elle des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants? Cette assurance est conçue pour les propriétaires d'entreprise afin de les protéger contre les allégations d'infractions aux pratiques d'emploi, notamment le congédiement injustifié, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres situations.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Sur la base des réclamations, franchise de 1 000 \$.

Avez-vous besoin de la responsabilité liée aux pratiques d'emploi?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
L'option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 250 \$
L'option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 345 \$
L'option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 365 \$
L'option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 475 \$

Nombre total d'employés (professionnels) : _____

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) : _____

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) : _____

Une demande d'assurance similaire a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par l'assureur?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise ? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur.

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Y a-t-il eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre l'entreprise ou tout administrateur, dirigeant ou employé passé, présent de l'entreprise:

Impliquant la loi sur le travail? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Impliquer une discrimination ou un harcèlement sexuel? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Au cours des 12 derniers mois, la société a-t-elle connu une modification du contrôle de la société? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Le forfait de services juridiques

Les membres peuvent accéder à un forfait complet de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 35 \$ (y compris les frais de BMS)

Souhaitez-vous acheter le forfait de services juridiques?

Oui Non

Remarque : Si vous souscrivez une assurance des frais juridiques (ci-dessous), le forfait de services juridiques est automatiquement inclus dans les solutions juridiques personnels et commerciales.

NOUVEAU! L'assurance des frais juridiques

Des problèmes juridiques personnels et/ou professionnels peuvent survenir à tout moment et les frais peuvent être coûteux.

L'assurance frais juridiques — Personnel fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, à l'exception de l'assistance en matière de ressources humaines)
- Couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense en cas de différends contractuels
 - Poursuite ou défense en cas de litiges relatifs à la location
 - Litiges relatifs à l'estimation de la perte totale (véhicule automobile)
 - Défense pour la protection du permis de conduire
 - Poursuite pour dommages corporels
 - Poursuite en matière de protection de la propriété
 - Défense dans le cadre d'un contrôle fiscal

Par réclamation/maximum annuel	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 80 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 93 \$

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques — Personnel?

Oui Non

Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? Oui Non

Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

L'assurance frais juridiques — Entreprise fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, sauf l'aide sur la protection contre l'usurpation d'identité)
- Couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment :
 - Protection supplémentaire des employés
 - Défense juridique liée à un véhicule
 - Défense en cas de litiges contractuels et recouvrement de créances
 - Défense en cas d'appels en lien avec un permis obligatoire
 - Poursuite en matière de protection de la propriété
 - Poursuite pour dommages corporels
 - Protection fiscale

Par réclamation 50 000 \$ / limite annuelle 250 000 \$

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 145 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 230 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 375 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 480 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 845 \$
2 000 000 \$+	<input type="checkbox"/> Recommandation

Souhaitez-vous acheter les Solutions juridiques pour les entreprises? Oui Non
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Nombre d'employés (temps plein et temps partiel) : _____

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il:

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non

Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée? Oui Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non

Été impliqué dans un litige contractuel? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Couverture accident de 24 heures (non disponible pour les membres du QC)

Cette assurance prévoit le versement d'une prestation forfaitaire en cas de décès ou d'invalidité accidentels, y compris la perte ou la perte d'usage d'un membre, de la parole, de la vue ou de l'ouïe. Il est possible d'ajouter d'autres prestations accessoires, telles que l'indemnité de réadaptation, l'indemnité de formation professionnelle, l'indemnité de garde d'enfants, l'indemnité pour l'achat d'équipement d'exercice pour les personnes handicapées, afin de bénéficier d'une assurance sur mesure et complète.

La couverture	Coût
Limite de 25 000 \$	25 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24? Oui Non

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Déclarations et garanties

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations fournies ici sont vraies et exactes à tous les égards, et que je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Je déclare être un membre en règle d'Orthophonie et Audiologie Canada. S'il est établi que je ne suis pas membre actif, je comprends que ma police d'assurance est nulle et non avenue.

Signé par :

Date:

Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
L'assurance responsabilité professionnelle	Par demande	25%	2 \$
L'assurance responsabilité civile générale	Par demande	25%	Néant
L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques	Par demande	25%	Néant
Le contenu, la perte d'exploitation et les vols et détournements	Par demande	20%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
L'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Le forfait de services juridiques	Par demande	15%	3 \$
L'assurance frais juridiques — Personnel	Par demande	S/O	13 \$
L'assurance frais juridiques — Entreprise	Par demande	20%	Néant
L'assurance accidents 24 heures sur 24	Par demande	20%	Néant

Renseignement sur le paiement

La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :

Résidents de l'Ontario, taxe de vente de **8 %**

Résidents du Québec, taxe de vente de **9 %**

Résidents du Manitoba, taxe de vente de **7 %**

Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de **15 %**

Résidents de la Saskatchewan, taxe de vente de **6 %**

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale.
La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Sous-total	\$
Frais de service	10,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

Remarque : les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez **UNIQUEMENT** la responsabilité civile professionnelle.

Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard :

Date d'expiration :

CVV :

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825, voie Exhibition, bureau 209
Ottawa ON K1S 5J3

Sans frais : 1-855-318-6135
Courriel : sca.insurance@bmsgroup.com
Site web : www.sac.bmsgroup.com